



# Panorama

de l'économie sociale  
et solidaire en France

ÉDITION 2015



## CHIFFRES CLÉS

**10,5 %** de l'emploi français

**13,9 %** de l'emploi privé

**2,37** millions de salariés

**221 325** établissements



# Sommaire

Éditorial .....	2
L'ESS hier et aujourd'hui .....	3
Une dynamique économique .....	4
Une diversité de secteurs d'activité .....	6
Le salariat .....	8
Des métiers et des emplois .....	10
L'ESS dans les territoires .....	12
Un terrain fertile pour l'innovation .....	13
Des défis à relever pour les années à venir .....	14
Méthodologie .....	15
Remerciements .....	15

## Édito

La loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), adoptée en juillet 2014, a apporté à notre champ la reconnaissance institutionnelle qu'elle attendait : ce cadre législatif est une avancée, mais le travail concret pour le développement de nos territoires, auquel le réseau des chambres régionales de l'ESS (Cress) contribue, doit se poursuivre. C'est pour appuyer ce travail que l'Observatoire national de l'ESS publie en 2015 le quatrième Panorama de l'ESS. Ce document de synthèse présente les dernières données permettant de mesurer le poids et l'importance de ce champ dans l'emploi, la vitalité des territoires, la cohésion sociale, et dans notre quotidien.

S'il ne faut pas verser dans l'angélisme, car certains secteurs d'activité connaissent des difficultés (concurrence accrue, incertitudes financières...), les chiffres confirment l'ESS comme une véritable force pour notre pays : le cap des 2 millions de salariés en équivalent temps plein est franchi cette année, tandis que la part de l'ESS dans l'emploi en France passe de 10,3 à 10,5 %. Vous découvrirez par ailleurs dans cette édition un focus sur les métiers exercés dans l'ESS, ainsi qu'une analyse sur les nombreuses innovations portées par les entreprises, afin de battre en brèche les idées reçues et peut être susciter des vocations auprès des jeunes générations. Vous trouverez également les cartes de l'emploi et des établissements de l'ESS dans les nouvelles régions, suite à la réforme territoriale.

À la lumière de toutes ces données, souhaitons que l'ESS occupe la place qui est la sienne dans notre économie et dans la riche actualité à venir : COP 21 (en soulignant les liens entre l'ESS et le développement durable), candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024 (en rappelant l'indispensable rôle des structures de l'ESS dans l'enseignement sportif et les clubs), futures réformes économiques et sociales.

**Jean-Louis CABRESPINES,**  
président du Conseil national des Cress (CNCRES)

# L'ESS ne date pas d'hier... et répond à des problématiques actuelles

**A**ssociations, mutuelles et coopératives se sont particulièrement développées au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, s'inscrivant dans un courant intellectuel et social à la recherche d'une plus grande équité dans l'économie et d'alternatives au capitalisme.

Nouveaux besoins à satisfaire, insertion professionnelle, entrepreneuriat collectif, innovations... si l'ESS est aujourd'hui encore une véritable force porteuse de changements, c'est qu'elle continue d'inventer d'autres façons de travailler, de consommer, de se prémunir des risques, de répartir la richesse créée. Bien sûr, les organisations de l'économie sociale et solidaire ont évolué : certaines se développent à l'international, d'autres s'institutionnalisent, tandis que de nouveaux modèles voient le jour notamment sous l'impulsion des structures d'insertion, des fondations et plus récemment de l'entrepreneuriat social. Les fondements de cette autre économie demeurent cependant inchangés : l'être humain est placé au cœur de l'économie, il en constitue la finalité et y joue un rôle actif, qu'il soit sociétaire d'une coopérative ou d'une mutuelle, bénévole, salarié...

À une vision lointaine, complexe et désincarnée de l'économie, l'ESS oppose une réalité plus locale, concrète et équitable : c'est la raison pour laquelle elle est durablement ancrée dans nos territoires et notre quotidien. Protection de l'environnement, santé, banque, sport, assurance, tourisme, enseignement, aide à domicile... quasiment tous les secteurs d'activité sont représentés parmi les entreprises de l'ESS. S'appuyant sur ce constat, la « loi ESS »<sup>1</sup> adoptée en juillet 2014 a retenu une définition inclusive du champ :

« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- 1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- 2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- 3° Une gestion conforme aux principes suivants :
  - a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
  - b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

L'économie sociale et solidaire rassemble donc les associations, coopératives, mutuelles, fondations, et les sociétés commerciales<sup>2</sup> respectant plusieurs conditions (recherche d'une utilité sociale, limitation des écarts de salaire...). Ensemble, ces entreprises présentent un visage atypique dans l'économie française non seulement dans leur fonctionnement interne (coopération, démocratie d'entreprise, absence ou poids restreint d'actionnaires extérieurs...), mais également dans leur finalité, dirigée vers l'intérêt général.



**Ce Panorama de l'ESS (4<sup>e</sup> édition), réalisé par l'Observatoire national de l'ESS, synthétise les principales données permettant à tous les publics – citoyen(ne)s, élu(e)s, parlementaires, dirigeant(e)s, salarié(e)s, médias... – de mieux connaître les spécificités et la dynamique de ce champ.**

1. Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

2. Les données Insee ne permettant pas encore d'observer les sociétés commerciales appartenant à l'ESS, nous utiliserons dans ce document le périmètre statistique « classique » de l'ESS. Voir les explications méthodologiques en fin de document.

# Une dynamique économique

## ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LES CHIFFRES CLÉS

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Ensemble de l'ESS	Part de l'ESS / ensemble de l'économie
Entreprises	153 746	8 510	813	474	163 543	7,0 %
Établissements	185 378	26 460	8 062	1 425	221 325	9,5 %
Nombre de salariés	1 849 717	309 062	133 960	77 562	2 370 301	10,5 %
Nombre de salariés ETP	1 539 657	290 052	119 319	69 760	2 018 788	9,9 %
Rémunérations brutes versées (en milliards d'euros)	42,8	11,5	4,7	2,2	61,2	8,5 %

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après Insee Clap 2013

L'économie sociale et solidaire rassemble aujourd'hui 221 325 établissements employeurs et 2 370 301 salariés. Pour la première fois depuis 10 ans, le cap des deux millions de salariés en équivalent temps plein est franchi ; et la part des emplois de l'ESS dans l'ensemble de l'économie passe de 10,3 % à 10,5 %.

Malgré une légère baisse en 2011 et 2012, l'emploi s'est maintenu et a même augmenté sur la période 2008-2013 : + 0,8 %<sup>1</sup> dans l'ESS, contre - 0,2 % dans le reste de l'économie.

La structure des emplois est stable : les associations restent les premiers employeurs de l'ESS (78 % des emplois), suivies des coopératives (13 %) ; à noter que les mutuelles et fondations, qui comptent le moins d'établissements, voient leur poids dans l'emploi s'accroître régulièrement depuis 2010.

Les trois quarts des établissements de l'ESS comptent moins de 10 salariés, ce qui peut donner l'image d'une économie exclusivement constituée de petites structures de proximité. Or, ce sont les établissements de plus de 10 salariés qui concentrent près de 85 % des emplois. De plus, comparée au reste de l'économie privée, l'ESS compte relativement plus d'établissements

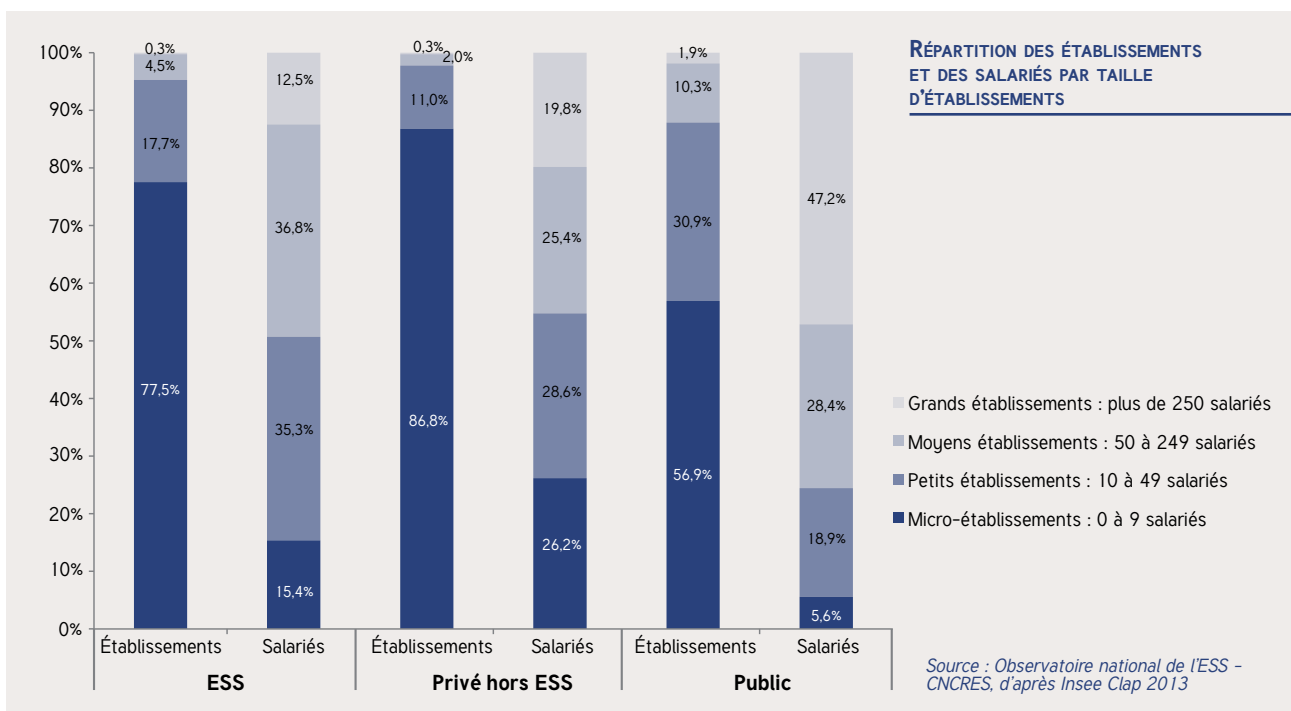
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DANS L'ESS ENTRE 2008 ET 2013



Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après INSEE CLAP 2013

de taille moyenne et moins de micro et petits établissements. Les établissements comptant plus de 250 salariés (coopératives et associations, notamment du médico-social et de l'éducation populaire) sont relativement peu nombreux, mais emploient plus de 12 % des salariés de l'ESS.

Si le rythme de création d'entreprises semble se stabiliser ces dernières années dans l'ESS, il s'établit en moyenne sur la période 1991-2011 à plus de 3 600 par an<sup>2</sup>. Les associations restent pour l'ESS le champ le plus dynamique, tous secteurs

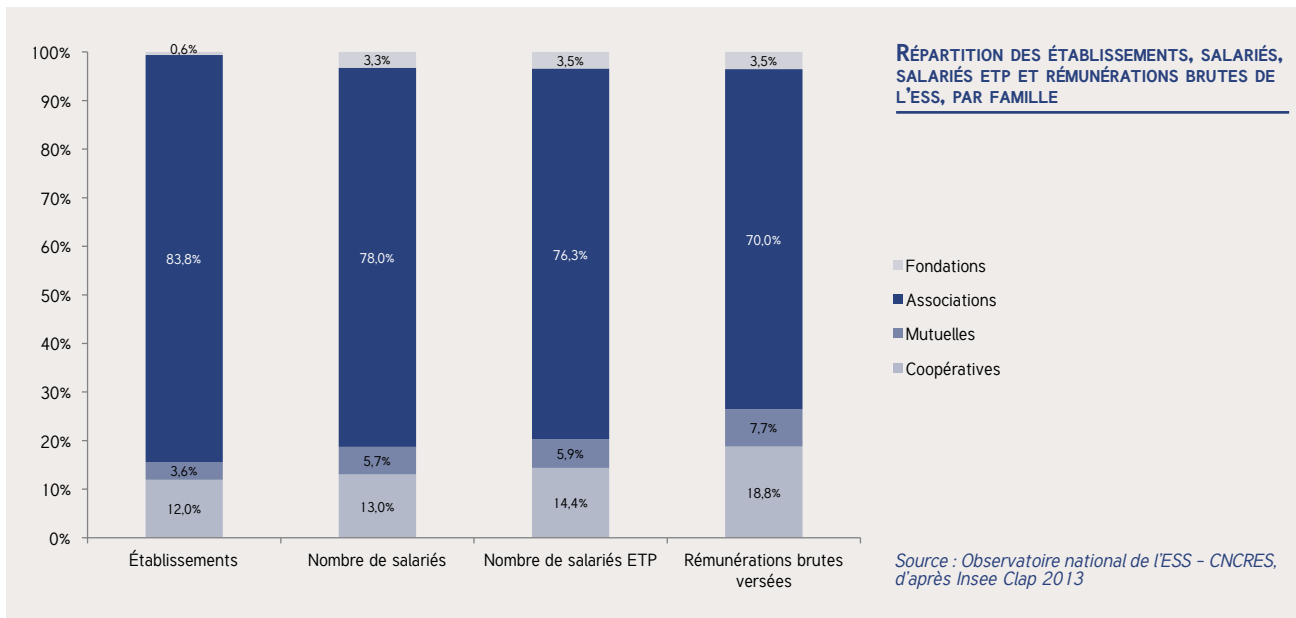


1. Taux de croissance annuel moyen calculé sur la période 2008-2013.

2. Source : Insee Sirene 2013.

## Les Scop et Scic continuent leur progression

En 2014, les sociétés coopératives et participatives (Scop) sont au nombre de 2 222 (+ 13,4 % depuis 2010) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) sont 408 (nombre multiplié par deux depuis 2010)<sup>3</sup>.



confondus. Ces 10 dernières années, les groupements d'employeurs se sont particulièrement développés (plus de 2 000 créations entre 2002 et 2012), ainsi que les coopératives de production (Scop, Scic et CAE) avec près de 1 000 créations sur la même période ; les coopératives agricoles et les coopératives artisanales se distinguent également.

### Plus de 61 milliards d'euros de masse salariale

Les rémunérations brutes versées atteignent au total 61,2 milliards d'euros. D'après ce montant, il est possible d'estimer que près de 39 milliards d'euros sont versés à l'État et aux organismes collecteurs (Urssaf, caisses de retraites, OPCA...) sous forme de cotisations sociales patronales et salariales<sup>4</sup>. Au même titre que toute entreprise privée, les entreprises de l'ESS contribuent ainsi par leur activité au fonctionnement des organismes publics, des administrations et du système de protection sociale français.

### Le poids de l'ESS dans le PIB : une première évaluation à améliorer

L'Insee a réalisé en 2013 une première estimation chiffrant la contribution de l'ESS au PIB à hauteur de 6 %, avec une valeur ajoutée brute créée de 100 milliards d'euros. La méthode utilisée repose sur l'hypothèse que, dans une activité donnée, la part des rémunérations dans la valeur ajoutée est identique pour l'ESS et pour le reste de l'économie. De plus, elle ne compte pas la valeur ajoutée produite par les filiales et les membres (par exemple, les entreprises membres d'une coopérative de transport ou de commerçants). Enfin, la seule mesure de l'impact de l'ESS par le PIB ne permet pas de prendre en considération l'activité économique induite, ni les bénéfices sociaux générés par l'ESS (par exemple, les coûts évités rendus possibles par l'action des associations ou des entreprises d'insertion).



**Ces chiffres permettent d'appréhender l'ensemble des ressources mobilisées par l'ESS, quelles qu'en soient les origines (produit des ventes, cotisations, dons, subventions...) : toutefois, l'influence économique de l'ESS dans les territoires est plus difficilement quantifiable (voir p.13).**

3. CG SCOP, « Rapport d'activité 2014 ».

4. CSG, CRDS, Sécurité sociale, assurance chômage, retraite, formation professionnelle, taxe sur les salaires... Voir les explications méthodologiques en fin de document.

# Une diversité de secteurs d'activité

## L'ESS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Poids des emplois de l'ESS dans l'ensemble des emplois du secteur d'activité	Répartition des effectifs de l'ESS	Répartition des établissements de l'ESS
Action sociale	60,9 %	39,4 %	15,0 %
Sport et loisirs	53,6 %	3,3 %	16,0 %
Activités financières et d'assurance	30,8 %	11,0 %	9,8 %
Arts, spectacles	26,7 %	1,4 %	10,0 %
Enseignement	18,7 %	14,7 %	9,4 %
Santé	11,3 %	7,4 %	2,1 %
Soutien aux entreprises	5,3 %	5,5 %	6,6 %
Industries alimentaires	4,6 %	1,1 %	0,5 %
Agriculture, sylviculture et pêche	4,5 %	0,5 %	0,8 %
Hébergement et restauration	2,8 %	1,1 %	1,8 %
Commerce	1,9 %	2,5 %	2,2 %
Information et communication	1,2 %	0,4 %	1,2 %
Autres industries (sauf industries alimentaires) + construction	0,6 %	1,1 %	0,7 %
Activités diverses	0,6 %	1,0 %	1,3 %
Non classés <sup>a</sup>	99,7 %	9,6 %	22,4 %
<b>Total ESS</b>	<b>10,5 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

a. Sont regroupés dans la catégorie « Non classés » un grand nombre d'établissements auxquels un code d'activité n'a pas été attribué, faute d'une traduction possible ou de l'inadéquation de la nomenclature avec l'objet de la structure. Cela concerne principalement les associations, notamment de l'action sociale, de la culture, de l'enseignement et du sport dont le poids est par conséquent sous-estimé. Le reclassement de ces établissements est un enjeu important pour l'observation de l'ESS.

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après Insee Clap 2013

## Cinq secteurs d'activité principaux concentrent la majorité des salariés de l'ESS :

### Action sociale : cohésion, soin et lien social

L'ESS est le premier employeur du secteur de l'action sociale à travers une grande diversité d'associations. Les petites associations (moins de 10 salariés) développent essentiellement une activité d'accueil de jeunes enfants (haltes-garderies, crèches, jardins d'enfants...); les moyennes associations se positionnent sur l'aide à domicile (personnes âgées, services à la personne...); et les grandes – plus de 250 salariés – sur l'hébergement médico-social et social (structures d'accueil pour adultes en difficulté sociale, maisons de retraite...) et l'aide par le travail (insertion de personnes éloignées de l'emploi, entreprises adaptées pour personnes handicapées...).

### Sport et loisirs : un dense tissu associatif

Plus des trois quarts des établissements sont de l'ESS, essentiellement des associations, regroupant plus de la moitié des emplois du secteur. La grande majorité des clubs sportifs sont dans l'ESS, affiliés aux fédérations olympiques (athlétisme, football, basket-ball, tennis...), non olympiques (rugby, squash, surf...), multisports (dont handisport) et scolaires ou universitaires.

### Activités financières et d'assurances : le poids des mutuelles et des coopératives

Près d'un tiers des emplois de ce secteur est porté par l'ESS : s'y retrouvent des assurances, essentiellement mutualistes (assurance vie, assurance biens, retraite, complémentaire santé, prévoyance) et des banques coopératives pro-

posant des services financiers (dépôt, épargne, crédit...). Ces entreprises ont la particularité d'appartenir à leurs membres (sociétaires), qui participent aux prises de décisions et aux assemblées générales.

### Arts et spectacles : la diversité culturelle dans les territoires

L'ESS regroupe plus d'un quart des emplois du secteur d'activité (et plus des trois quarts des établissements), essentiellement sur les activités du spectacle vivant et de la création artistique. Les associations y sont prépondérantes, toutefois on constate ces dernières années une vitalité des coopératives (CAE et Scic) du domaine culturel, permettant aux artistes de développer leur activité dans un cadre collectif.

### ESS et enseignement : une présence multiforme

Le secteur de l'enseignement comprend l'enseignement culturel (écoles de musique, d'art...), l'enseignement de disciplines sportives et la formation d'adultes. La forte présence de l'ESS dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire s'explique en grande partie par l'implantation historique des Ogec (organismes de gestion des établissements de l'enseignement catholique). Se retrouvent également dans ce champ des écoles appliquant des pédagogies dites « alternatives » (Montessori, Freinet...). Les établissements bilingues français/langue régionale (diwan en Bretagne, ikastolas au Pays basque...), sous statuts associatifs, font aussi partie du périmètre de l'ESS : on en trouve également en Catalogne française, en Alsace-Moselle, en Corse...

# ESS et éco-activités

La définition générale des éco-activités repose sur celle fournie par l'OCDE, à savoir des « activités qui produisent des biens et services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux des activités humaines tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes ». L'économie sociale et solidaire innove dans les éco-activités à tous les stades, l'une de ses particularités est de raisonner en termes de filière :

- > En amont : prévention, lutte contre le gaspillage, éducation à l'environnement, sensibilisation aux économies d'énergie...
- > Dans la production de biens et de services, le « faire autrement » : transports alternatifs, autopartage, circuits courts, agriculture biologique, énergies renouvelables...
- > En aval : récupération, tri et recyclage des déchets, réemploi, valorisation...

Les structures de l'ESS ont été pionnières dans les activités de récupération, réparation, transformation, valorisation et revente des déchets (meubles, textile, électronique, électroménager...).

Concurrencées ces dernières années par des initiatives privées du secteur marchand, les structures de l'ESS sont toutefois les seules à allier éco-activité et gouvernance démocratique, utilité sociale et viabilité économique, participation citoyenne (notamment via le bénévolat) et emplois d'insertion. Ainsi, la durabilité de l'ESS semble en accord avec les enjeux soulevés par les éco-activités : implication des parties prenantes et démocratie, intérêt collectif et réponse aux besoins, ancrage local, coopération entre acteurs, participation citoyenne, finalité autre que le profit... L'économie sociale et solidaire, grâce à ses statuts, ses valeurs, ses expérimentations et son ancrage local, dispose de nombreux atouts dans le développement des éco-activités.

## Une économie du quotidien

54 % des complémentaires santé sont des mutuelles.

Des mutuelles qui gèrent aussi 2 500 services de soins et d'accompagnement : consultations médicales, hospitalisation, équipements optiques et auditifs, soins dentaires, analyses médicales...

## Une économie du quotidien

3 véhicules particuliers sur 5 et la moitié des deux-roues motorisés sont assurés par une mutuelle de l'ESS.

De même, 1 habitation sur 2 est assurée par une mutuelle de l'ESS.

# Le salariat

## CONTRATS DE TRAVAIL ET CONDITIONS D'EMPLOI

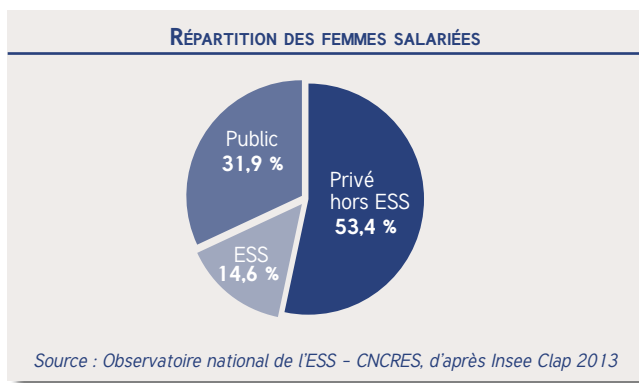
	ESS			Total ESS	Hors ESS privé			Total hors ESS privé
	CDI	CDD	Autres contrats		CDI	CDD	Autres contrats	
Temps complets	48,0 %	5,5 %	8,9 %	62,5 %	68,9 %	5,4 %	6,3 %	80,6 %
Autres conditions d'emploi	25,4 %	5,6 %	6,6 %	37,5 %	15,7 %	2,4 %	1,2 %	19,4 %
Total	73,4 %	11,1 %	15,5 %	100,0 %	84,6 %	7,8 %	7,5 %	100,0 %

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après INSEE CLAP 2013

Comparé au reste de l'économie privée, il y a globalement moins de CDI et moins de temps complet dans l'ESS, et notamment dans les associations, bien que les écarts tendent à se réduire depuis 2008. Ainsi, près des trois quarts des salariés de l'ESS sont en CDI (73,4 %, soit + 3,8 points par rapport à 2008), et près des deux tiers sont à temps complet (62,5 %, soit + 1,3 points par rapport à 2008).

Près de la moitié des salariés de l'ESS (48 %) sont en CDI à temps complet, contre plus de 68 % dans le reste de l'économie privée : cette différence s'explique par la nature des métiers principalement exercés dans l'ESS, et particulièrement par le poids de l'aide à domicile, de l'enseignement culturel, du sport dans les associations. De leur côté, les mutuelles et les fondations ont souvent des taux d'emploi en CDI à temps complet proches du reste du privé ; il en va de même dans certains secteurs d'activité comme l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) et l'action sociale (accueil d'enfants et d'adolescents notamment).

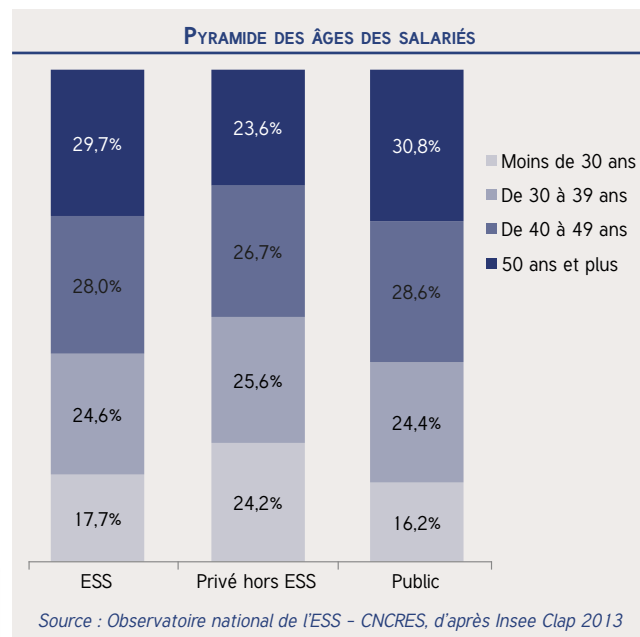
## Une économie fortement féminisée



Si l'ESS représente 10,5 % de l'emploi total, elle réunit près de 15 % de l'emploi des femmes en France : en effet, plus d'une femme salariée sur sept travaille dans l'ESS.

Dans l'ESS, plus des deux tiers (67,7 %) des salariés sont des femmes, et notamment dans les secteurs de la santé (79,6 %), de l'action sociale (77,2 %), de l'enseignement (68,3 %) et des activités financières et d'assurances (62,1 %). Les secteurs de l'aide à domicile et de l'accueil de jeunes enfants sont presque exclusivement féminins (respectivement 95,9 % et 94,6 %). Les coopératives sont les seules entreprises où les hommes sont

majoritaires (53,6 % des salariés), en particulier dans l'agriculture (71,8 %) et le commerce (64,8 %). Dans l'associatif, seuls les métiers du sport sont majoritairement occupés par des hommes (63,5 % des salariés du secteur).



La pyramide des âges dans l'ESS a peu évolué depuis 2011 : on constate toutefois une légère baisse de la part des salariés de moins de 30 ans (- 0,4 points depuis 2011), et une légère hausse de celle des plus de 50 ans (+ 0,6 points). Les départs à la retraite sont un enjeu très important pour les années à venir. Si les quatre principaux secteurs d'activité de l'ESS sont concernés, le vieillissement des salariés est relativement plus important chez les cadres de l'action sociale et chez les employés de l'aide à domicile et de l'accueil d'enfants handicapés.

## Un travail jugé positivement par les salariés

Deux enquêtes menées ces dernières années indiquent une satisfaction globale des salariés travaillant dans l'ESS. En 2012, l'Apec notait que 70 % des cadres de l'ESS se disent satisfaits de leur situation professionnelle, citant l'intérêt du poste et les conditions matérielles de travail comme facteurs de satisfaction<sup>1</sup>.

Selon le baromètre réalisé par Chorum<sup>2</sup>, les salariés de l'ESS accordent une note de 6,3/10 concernant la qualité de vie au travail contre 6,1 pour l'ensemble des salariés en France selon l'Anact.

1. Apec, CNCRES, « Les cadres de l'économie sociale et solidaire », 2012.  
2. Chorum, « Baromètre de la qualité de vie au travail dans l'ESS », 1<sup>re</sup> édition, 2013.



Une très large majorité s'estime satisfaite de ses conditions de travail et considère disposer des moyens matériels pour faire un travail de qualité.

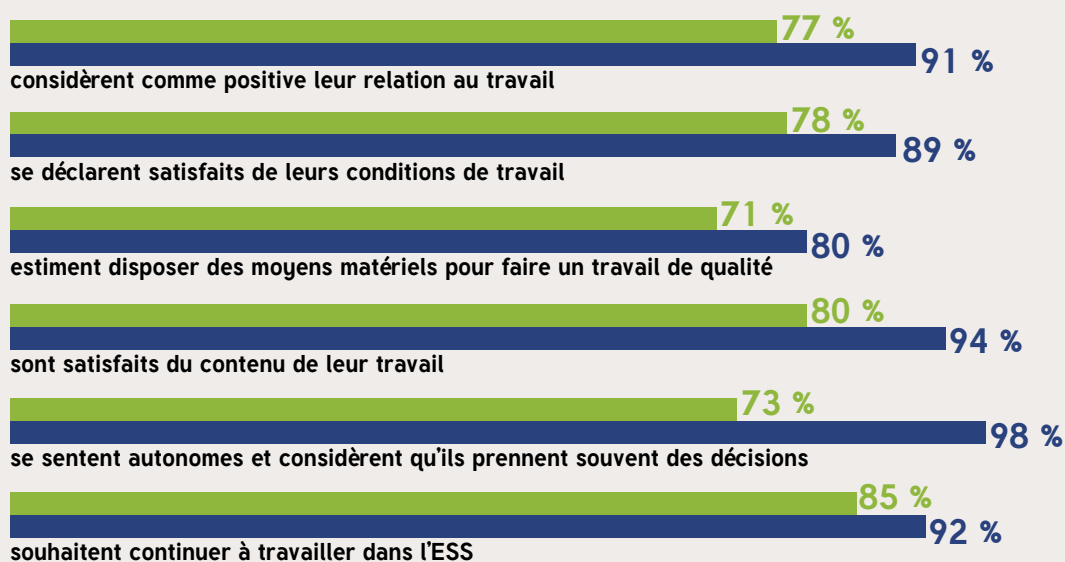
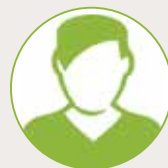
Toutefois, l'enquête fait état de trois points à améliorer : la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les contraintes physiques et les douleurs en lien avec l'activité

réalisée. Malgré une inquiétude sur leur avenir professionnel, le baromètre Chorum montre également un attachement des salariés et des dirigeants à l'ESS et une satisfaction partagée sur le contenu du travail : ils mettent notamment l'accent sur l'utilité de leurs missions en direction de leurs bénéficiaires, la variété du travail et leur contribution à la mission de la structure.

## Baromètre sur la qualité de vie au travail dans l'ESS

dirigeant(e)s

salarié(e)s



Source : Chorum, 2013 - Enquête réalisée auprès de 6 261 salariés et dirigeants de l'ESS

### Une économie du quotidien

Plus de 90 % des clubs de sport sont de l'ESS, essentiellement des associations.

Plus de 15 millions de licences sont distribuées par les différentes fédérations sportives.

La moitié des établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, haltes-garderie...) relèvent de l'ESS.

Plus de 12,5 millions de bénévoles s'impliquent dans les associations<sup>1</sup>.

Et près d'un français sur deux adhère à une association.

1. Recherches et Solidarités, « Les associations face à la conjoncture », 2015.

# Des métiers et des emplois

## LES 10 PREMIERS MÉTIERS EXERCÉS DANS L'ESS

	Nombre de salariés	Salaire mensuel net (en €)
Aides à domicile, aides ménager(ère)s, travailleur(se)s familiales	193 325	1 229
Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type industriel	119 269	1 066
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	112 666	2 342
Secrétaires	90 485	1 689
Agents de service hospitaliers	90 023	1 384
Aides-soignant(e)s	87 901	1 569
Autres employé(e)s administratif(ive)s	75 487	1 653
Animateur(trice)s socioculturels et de loisirs	69 458	1 455
Éducateur(trice)s spécialisé(e)s	61 750	1 852
Infirmier(ère)s	60 495	2 165
Cadres des services administratifs et financiers	50 587	3 618

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après Insee Clap 2013

Les métiers exercés dans l'ESS reflètent à la fois la spécificité du champ et sa complémentarité avec les autres. Parmi les métiers les plus courants, se retrouvent ceux de l'action sociale (aide à domicile, éducateur/trice spécialisé(e), animateur/trice socioculturel), de l'enseignement (personnel enseignant), de la santé (aide-soignant/e, infirmier/ère, agent de service hospitalier) fortement liés à l'ESS. Mais se trouvent aussi des métiers de type « fonction support », que ce soit dans les associations, les coopératives, les mutuelles ou les fondations : secrétaire,

employé/e administratif/ive, cadre des services administratifs et financiers.

Les rémunérations sont globalement inférieures dans l'ESS comparé au reste de l'économie : de 10 % en moyenne par rapport au reste du privé et de 5 % par rapport au public. Toutefois, une grande diversité existe. Considérant le niveau du salaire mensuel net médian en France, 1 730 euros<sup>1</sup>, certains métiers se situent en dessous, notamment dans l'aide à domi-

## Ils et elles travaillent dans une entreprise de l'ESS

	Salaire mensuel net moyen en euros		Salaire mensuel net moyen en euros
<b>Plus de deux tiers des...</b>		<b>Un tiers des...</b>	
Moniteur(trice)s éducateur(trice)s	<b>1654</b>	Technicien(ne)s des opérations bancaires	<b>2442</b>
Cadres de l'intervention socio-éducative	<b>2946</b>	Artistes	<b>2266</b>
Aides médico-psychologiques	<b>1505</b>	Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances	<b>2440</b>
Animateur(trice)s socioculturels et de loisirs	<b>1455</b>	Employé(e)s des services techniques des banques et des assurances	<b>2012</b>
<b>La moitié des...</b>		Éducateur(trice)s de jeunes enfants	<b>1651</b>
Éducateur(trice)s spécialisé(e)s	<b>1852</b>		
Moniteur(trice)s et éducateur(trice)s sportifs	<b>1713</b>	<b>Un quart des...</b>	
Employé(e)s des services commerciaux de la banque	<b>2062</b>	Cadres commerciaux de la banque	<b>3372</b>
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	<b>1948</b>	Cadres des services techniques des assurances	<b>3676</b>
Chargé(e)s de clientèle bancaire	<b>2307</b>		

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après Insee Clap 2013

1. Insee Première, « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques », n°1528, 2014.

cile et l'animation, tandis que d'autres sont au-dessus : cadres, enseignant/es, éducateur/trices, et plus généralement les métiers de la banque et de l'assurance (employé/es, technicien/nés, chargé/es de clientèle...). Pour plusieurs métiers, l'ESS offre de meilleures rémunérations que dans le reste de l'économie privée : dans les métiers de la santé (infirmier(e)s, technicien(ne)s médicaux(les), agent(e)s des services hospitaliers), mais aussi chez les formateur(trice)s et employé(e)s de commerce.

Si certains métiers sont plus exercés dans l'ESS (intervention sociale, animation socioculturelle), d'autres ne sont pas spécifiquement liés au champ de l'ESS, mais y ont une présence notable, comme les métiers de la banque et de l'assurance par exemple.

## Des métiers en devenir

Les entreprises de l'ESS se distinguent par leurs capacités d'innovation et d'invention de nouveaux modèles économiques, qui ont nécessairement un impact sur les métiers et les formes de travail. On observe ainsi dans l'ESS des métiers « nouveaux », peu répandus aujourd'hui mais certainement amenés à se développer dans les années à venir ; des métiers liés à un modèle d'entreprise particulier : gérant(e) d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic), chargé(e) du développement pour une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) ; des métiers de l'économie verte et de l'économie circulaire : encadrant(e) technique pour la collecte, le tri et la valorisation des déchets, animateur(trice) nature environnement ; enfin, des métiers dédiés à la coordination des entreprises de l'ESS dans les territoires : animateur(trice) de collectifs, animateur(trice) de réseau, coordinateur(trice) d'un pôle territorial de développement économique (PTCE).

## L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'IAE n'est pas un secteur d'activité mais une forme d'organisation qui met l'insertion des personnes éloignées de l'emploi au coeur du projet d'entreprise. Les structures relevant de l'IAE (ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, et régies de quartier) exercent donc leur activité dans de nombreux domaines, notamment les services aux personnes et à la collectivité (nettoyage, espace vert...) et les métiers « verts » (recyclage, réemploi).

En 2013, 127 600 salariés<sup>5</sup> ont travaillé en moyenne chaque mois dans une structure de l'insertion par l'activité économique.

## Un marché de l'emploi dans l'ESS de mieux en mieux identifié

En 2013, les entreprises de l'ESS ont publié plus de 12 600 offres d'emploi cadre<sup>2</sup> sur le site internet de l'Apec. Ces offres ont suscité 241 000 candidatures, notamment parmi les jeunes de moins de 30 ans, de niveau bac + 4 et diplômés d'université.

Deux sites internet spécialisés dans l'emploi pour l'ESS – Ressources solidaires et le Portail de l'emploi ESS porté par l'Udes (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) – recensent également plus de 400 offres d'emploi chaque trimestre, pour tous les profils et tous niveaux de diplômes.

## Des enjeux de transmission

Sur les 277 nouvelles Scop créées en 2014, 20 % résultent d'une transmission d'entreprise saine, et 12 % d'entreprises en difficulté<sup>3</sup>. L'implication forte des salariés/sociétaires, nécessaire à la définition du projet collectif, peut constituer une alternative dans les territoires où l'emploi est concentré dans quelques PME.

Par ailleurs, la question de la transmission se pose aussi dans les associations, que ce soit dans la gouvernance (vieillesse des conseils d'administration) ou parmi les salariés. En effet, de nombreux cadres dirigeants vont partir à la retraite – près de 600 000 d'ici 2020<sup>4</sup> – rendant plus indispensable le recours à la formation notamment des jeunes, mais aussi à la sensibilisation aux métiers que l'on peut exercer dans l'ESS.

### **Une économie du quotidien**

La moitié des structures d'aide à domicile sont de l'ESS.

9 établissements d'accueil d'enfants handicapés sur 10 sont de l'ESS.

Plus de 8 établissements d'enseignement culturel sur 10 sont de l'ESS (écoles de danse, de musique, de théâtre...).

Les banques coopératives représentent 60 % de l'activité de la banque de détail.

Et 3 agriculteurs sur 4 adhèrent à une coopérative.

2. Apec, « Les candidats à des postes cadres dans l'économie sociale et solidaire », n° 2014-60, 2014.

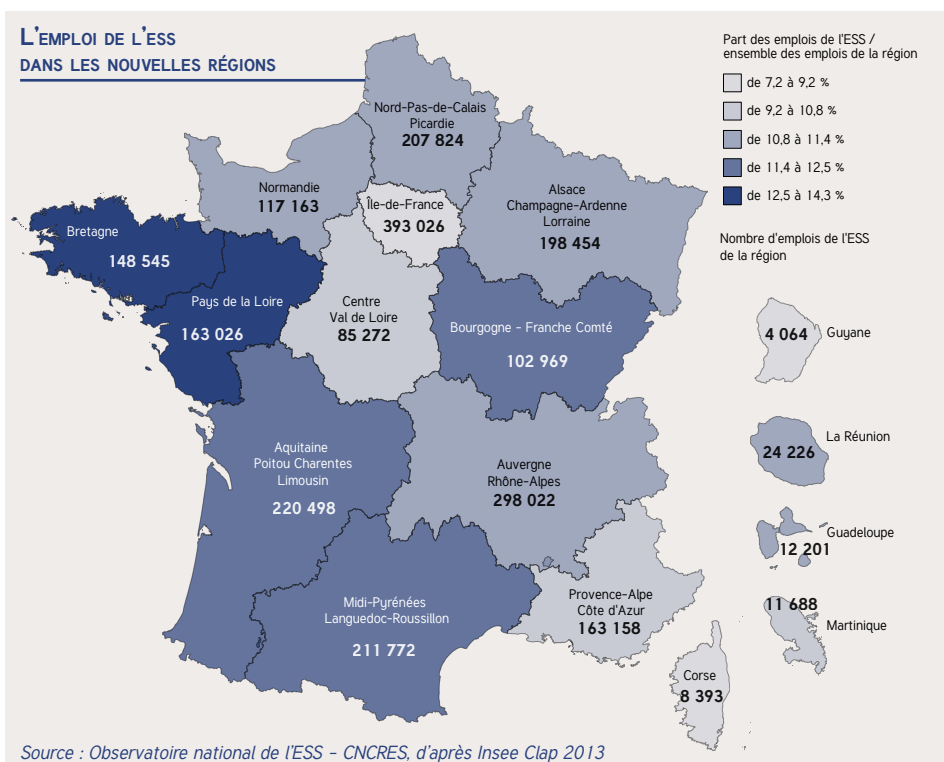
3. CG Scop, « Rapport d'activité 2014 ».

4. CNCRES, « Départs à la retraite des effectifs salariés de l'ESS et stratégies des entreprises pour y faire face », 2011.

5. Dares, « L'insertion par l'activité économique en 2013 », *Dares Analyses*, 2015.

# L'ESS dans les territoires

Des données sont disponibles sur les chiffres d'affaire globaux des familles de l'ESS, mais elles ne suffisent pas à qualifier la diversité de l'impact réel sur les territoires. Par exemple, les coopératives de commerçants (optique, alimentaire, sports...) et d'artisans (bâtiment, boucherie...), par la mutualisation de moyens qu'elles pratiquent, ont un effet positif sur le maintien de commerces indépendants de proximité. De nombreuses mutuelles et fondations gèrent des établissements de santé ou des structures médico-sociales dans des territoires ruraux qu'elles contribuent à vitaliser non seulement par les emplois directs (personnels de soins notamment), mais aussi par les services annexes qu'elles nécessitent : restauration collective, transport, loisirs... Dans leur manière de produire comme dans les finalités de cette production, les entreprises de l'ESS ont ainsi un impact et une influence notables dans les territoires.



leurs, on dénombre 189 communes où l'ESS représente plus de 50 % des emplois locaux<sup>1</sup> et 1 088 communes où l'ESS représente plus de 25 % des emplois<sup>2</sup>.

## Un ancrage territorial fort, dans les zones rurales comme dans les grandes agglomérations

Deux tiers (61,3 %) des 36 600 communes françaises comptent au moins un établissement employeur de l'ESS, avec une moyenne de 11 établissements de l'ESS par commune. Par ail-

Le tableau ci-dessous illustre bien l'importance et le poids historique de l'ESS dans les territoires, notamment en milieu rural : hébergement de loisir, associations d'aide à domicile, coopératives agricoles, établissements de soin portés par des mutuelles ou des fondations..., tous ces établissements participent à la vitalité d'une économie de proximité, dont les emplois sont non délocalisables.

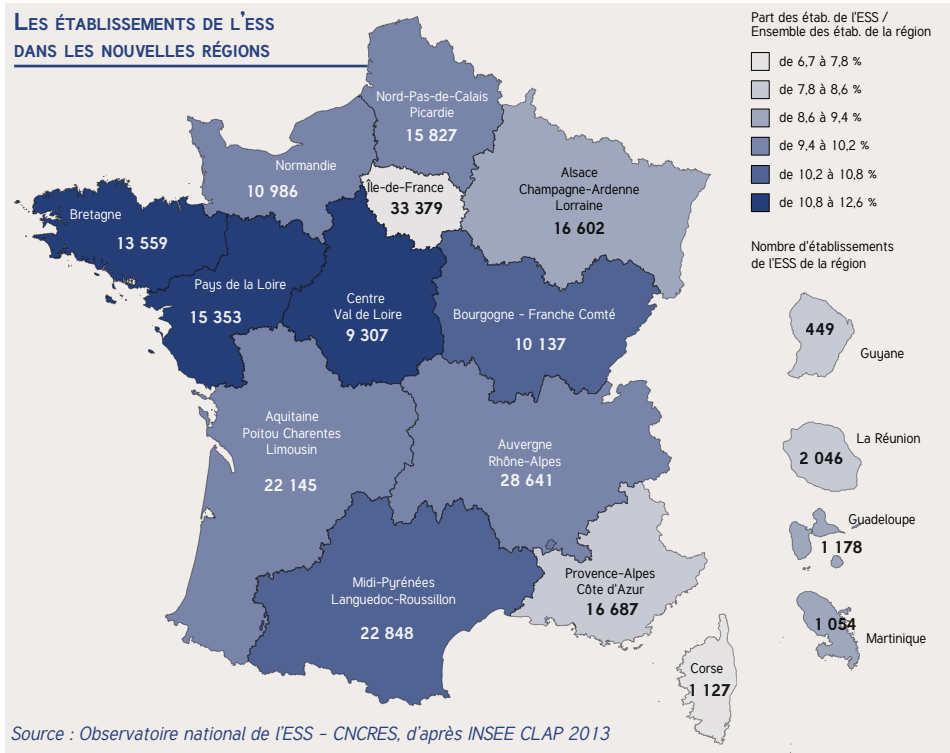
### EXEMPLES DE COMMUNES OÙ L'ESS REPRÉSENTE UNE IMPORTANTE MAJORITÉ D'EMPLOIS<sup>a</sup>

	Département	Nb d'habitants	Nb total de salariés	Part des salariés dans l'ESS	Nature de l'activité ESS
<b>Chalain-le-Comtal</b>	Loire	693	287	91 %	Siège d'une fédération d'associations rurales de la Loire
<b>Saint-Mont</b>	Gers	314	308	91 %	Cave coopérative produisant de l'armagnac, du vin AOC
<b>Somme-Suippe</b>	Marne	477	89	90 %	Association de formation professionnelle dans le domaine agricole
<b>Verneuil-sur-Indre</b>	Indre-et-Loire	516	217	90 %	Coopérative laitière (créée en 1909) et production de fromage AOP
<b>Cires-lès-Mello</b>	Oise	3696	944	83 %	Centre de convalescence (soins de suite et de réadaptation) associatif
<b>Monléon-Magnoac</b>	Haute-Pyrénées	455	113	83 %	École, collège et lycée privés (Ogec)
<b>Peyrelefade</b>	Corrèze	809	253	82 %	Plusieurs établissements médico-sociaux ; un aérodrome sous statut associatif
<b>Saint-Laurent-en-Royans</b>	Drôme	1307	492	81 %	Établissement d'accueil pour enfants et adultes déficients auditifs, et Esat
<b>Hardinghen</b>	Pas-de-Calais	1163	236	81 %	Associations d'aide à domicile
<b>Monchy-Saint-Éloi</b>	Oise	2110	671	81 %	Foyer d'accueil médicalisé porté par une fondation
<b>Cruzille</b>	Saône-et-Loire	253	107	80 %	Établissements d'aide aux personnes âgées et handicapées, portés par la Mutualité française
<b>Asnelles</b>	Calvados	589	135	77 %	Club de loisirs nautiques ; centres associatifs d'hébergements et de loisirs

a. Parmi les communes comptant au moins 15 établissements employeurs, ESS et hors ESS confondus.  
Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRES, d'après Insee Clap 2013 et Sirene.

1. Parmi les communes comptant au moins 15 établissements employeurs, ESS et hors ESS confondus.  
2. Idem.

## LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESS DANS LES NOUVELLES RÉGIONS



Concernant les villes de plus de 100 000 habitants, en dehors de Paris, Lyon et Marseille qui comptent le plus d'établissements et d'emplois dans l'ESS en valeur absolue, plusieurs grandes villes régionales se distinguent : Mulhouse (où l'ESS représente 21,8 % des emplois), Angers (18,5 %), Saint-Étienne (17,5 %) et Besançon (15,8 %). On observe des spécificités locales, où l'emploi est relativement plus fort dans certaines familles de l'ESS : Nice et Mulhouse pour les fondations ; Toulouse et Bordeaux pour les associations ; Montpellier et Rouen pour les mutuelles ; et enfin Strasbourg et Toulouse pour les coopératives.

## Un terrain fertile pour l'innovation

L'implantation historique de l'ESS dans les territoires se conjugue avec une forte dynamique d'innovation. Bien qu'elles ne représentent encore que peu d'emplois et d'établissements, de nouvelles entreprises investissent des secteurs d'activité où l'ESS était relativement peu présente, et proposent des alternatives concrètes pour travailler, consommer, épargner autrement.

Le secteur de l'énergie par exemple, que ce soit dans la production, la distribution ou le conseil, a vu apparaître des associations et coopératives nouvelles, réunissant citoyens/usagers et collectivités autour des énergies renouvelables, notamment solaires. Les Scic et leur gouvernance multipartite sont particulièrement adaptées à ce type de projet : elles se développent aussi dans le domaine de l'alimentation (approvisionnement de restaurants collectifs et cantines scolaires en produits biologiques et locaux) et de l'industrie du bois.

Dans le domaine financier, les banques coopératives et certaines mutuelles proposent aujourd'hui des produits d'épargne solidaire qui, avec un encours de 6,84 milliards d'euros<sup>3</sup>, permettent de financer des projets à vocation sociale et/ou environnementale. Par ailleurs, de nouvelles opportunités sont offertes pour épargner avec les sociétés de capital-risque solidaire (30 établissements en France) qui permettent d'investir dans des entreprises d'utilité sociale.

Les associations ont été pionnières sur les activités de collecte et de réemploi, en particulier des vêtements et des appareils

électroménagers, avec un bénéfice à la fois économique – offrir à moindre coût des produits de qualité – et environnemental – lutter contre le gaspillage et la surproduction –, des principes qui sont aujourd'hui repris dans le reste de l'économie.

Les mutuelles de santé et d'assurance, par les excédents de gestion parfois importants qu'elles dégagent, investissent dans la recherche, la prévention et le développement : création d'un laboratoire d'études spécialisé dans l'accidentologie des deux-roues, équipement de télémédecine pour les Ehpad en milieu rural, soutien à des projets innovants de prévention, etc.

Les coopératives d'activité et d'emploi réunissent aujourd'hui plus de 5 000 entrepreneurs salariés, dans plus de 100 établissements répartis dans toute la France. Elles offrent un cadre collectif permettant à des entrepreneurs de créer leur propre emploi tout en étant salariés durablement : elles sont une alternative sécurisée et protectrice à l'auto-entrepreneuriat. Pleinement salariés et pleinement entrepreneurs, les membres bénéficient d'un contrat de travail à durée indéterminée, d'une protection sociale, d'une couverture professionnelle, d'un accompagnement personnalisé et de services de gestion mutualisés. Les CAE se développent notamment dans les domaines où les contrats courts et l'intérim sont majoritaires : métiers de la culture, du bâtiment et des services à la personne. Toutefois, les CAE peuvent héberger quasiment tous les types d'activités exercées habituellement sous statut « indépendant » : conseil, traduction, graphisme, artisanat, informatique, communication...

3. Finansol, « Baromètre de la finance solidaire », 2014.



# Des défis à relever pour les années à venir


Une enquête menée par les Cress Limousin, Nord Pas-de-Calais et Rhône-Alpes avec le réseau France Active<sup>1</sup> a montré que 53 % des entreprises de l'ESS avaient vu leurs financements publics (État, région, département, collectivité...) diminuer : plusieurs secteurs d'activité clés de l'ESS sont touchés, comme l'aide à domicile, les arts et spectacles et le sport. La part des subventions publiques dans les budgets des associations employeuses est passée de 34 % en 2005 à 25 % en 2011<sup>2</sup>. Même si elles tirent la majorité de leurs ressources de leurs recettes d'activité (prestations, services, réponse à un marché public...), cette baisse constitue un enjeu important. Mais des solutions existent : actualisation du modèle économique, diversification des ressources, développement du mécénat et des dons privés, financement participatif (*crowdfunding*). La mutualisation de ressources – matériel, bureaux, services... – avec d'autres entreprises est également possible (voir par exemple le modèle des coopératives d'utilisation de matériel agricole – Cuma). Enfin, la mutualisation des emplois est envisageable, notamment dans le cadre d'un groupement d'employeurs.

Un groupement d'employeurs (GE) est une structure mettant un ou plusieurs salariés à disposition d'entreprises adhérentes mutualisant leurs moyens. Sa forme juridique est une association : de fait, par son statut et sa qualité d'employeur, le GE fait partie du périmètre de l'économie sociale et solidaire. Il existe aujourd'hui 3 800 groupements d'employeurs en France. Au-delà de la mutualisation des coûts pour les entreprises adhérentes, les GE peuvent appuyer et accompagner la croissance des structures en les dotant de services indispensables à leur

développement : comptabilité, secrétariat, gestion, informatique et réseaux... Par ailleurs, les petites structures ne disposant souvent pas d'une fonction RH dédiée, le GE est un moyen pour elles d'assurer leur fonction d'employeur de manière mutualisée et sécurisée. Pour le salarié, être embauché par un GE peut procurer une stabilité de l'emploi du fait d'un travail à temps plein, et peut également apporter un cadre juridique plus clair (rattachement à une convention collective par exemple).

Dans le secteur des arts et spectacles, où l'on constate une dynamique de création d'associations mais une progression relativement faible de l'emploi, les structures ont des besoins de compétences professionnelles, dus notamment aux évolutions législatives, aux normes à respecter et aux exigences du public. Dans ce secteur, et face à l'« atomisation » des emplois, le GE peut être une solution durable tout en restant souple et économique par rapport au recours à la prestation extérieure ou à l'intermittence. Il en est de même pour le secteur du sport. Cela dit, constituer un GE nécessite un cadre clair et plusieurs facteurs facilitent sa concrétisation et son bon fonctionnement : confiance et communication entre les entreprises membres, proximité géographique, secteur d'activité identique ou proche...

À côté des problématiques de reprise d'entreprises par les salariés, de renouvellement des cadres notamment associatifs et de l'emploi des jeunes, la question de la mutualisation des ressources et du modèle économique est un enjeu important pour les entreprises de l'ESS.



1. Cress Limousin, Nord Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, France Active, « Besoins en financement des structures de l'ESS », enquête, 2014. Étude conduite dans d'autres régions en 2014 et 2015 : Bourgogne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Centre...

2. V. Tchernonog, *Le Paysage associatif français*, Juris éditions – Dalloz, 2013.

# Méthodologie

**L**e **champ observé** concerne les entreprises et établissements sous statuts juridiques de coopérative, mutuelle, association et fondation, sur l'ensemble du territoire français, DOM inclus.

Depuis juillet 2008, le périmètre statistique de l'ESS a été normalisé conjointement par l'Insee, le CNCRES et la Diieses (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale). Il est constitué d'une série de codes juridiques formant les quatre familles précédemment citées, desquelles sont exclues certaines activités (via leur code APE) réputées hors champ : administration publique, syndicats, partis politiques... Les données Insee ne permettent pas encore d'observer les sociétés commerciales qui respectent les conditions prévues dans la loi ESS (adoptée le 31 juillet 2014) et qui appartiennent à l'ESS.

**Les données Insee Clap, Dads et Sirene** utilisées portent sur les seules structures ayant **une fonction d'employeur**, c'est-à-dire celles qui ont déclaré au moins un contrat de travail dans l'année étudiée.

**Les secteurs d'activité** sont présentés selon la NAF rev.2 avec des aménagements. En raison d'un grand nombre d'emplois de l'ESS, les domaines comme « Action sociale » et « Enseignement » sont détaillés. D'autres secteurs, représentant peu d'emplois et peu d'entreprises, sont au contraire regroupés (industrie, construction, agriculture...).

**Les métiers** sont issus de la nomenclature PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de l'Insee, qui comporte 412 postes servant à catégoriser l'ensemble des métiers de l'économie. L'ESS étant peu présente sur certains secteurs et donc sur certains métiers, une nomenclature recomposée et adaptée à l'ESS, réduite à 82 postes, a été constituée à la suite d'un travail collaboratif avec le réseau des observatoires régionaux de l'ESS.

**Les rémunérations** affichées sont calculées à partir d'une rémunération horaire brute. Les salaires mensuels nets sont estimés pour un temps complet, à partir d'une durée mensuelle forfaitaire de travail de 151,6 heures et d'un taux de cotisation salariale de 23 % (données du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social).

**Le montant des cotisations patronales et salariales** versées par les entreprises de l'ESS est estimé en prenant l'ensemble des rémunérations brutes (61,2 milliards d'euros) auquel on applique les taux de cotisations suivants :

- > Taux de cotisations patronales moyen pour un salaire inférieur au plafond de la Sécurité sociale en 2013 : 41,8 % (hors éventuelle mesure d'allègement des charges patronales) ;
- > Taux de cotisations salariales moyen pour un salaire inférieur au plafond de la Sécurité sociale en 2013 : 21,70 % (Sources Insee. Taux moyen pour les cadres et non-cadres. Taux y compris CSG et CRDS). Sachant que le salaire mensuel moyen pour un ETP dans l'ESS (2 526 €) est inférieur au plafond de la Sécurité sociale (3 086 euros en décembre 2013).

## Remerciements

L'Observatoire national de l'ESS remercie :  
ses partenaires financeurs,  
la Direction générale de la cohésion sociale,  
la Caisse d'Épargne, Chorum et la Macif ;  
le comité de pilotage de l'Observatoire ;  
Manon Lambert (Cress PACA),  
et toute l'équipe du CNCRES.

Responsable éditorial : Arnaud Matarin, responsable de l'Observatoire national de l'ESS - CNCRES  
Directrice de la publication : Nadia Roberge, déléguée générale du CNCRES  
Maquette et révision : Isabelle Dorland  
Impression : I.C.O. Imprimerie

©Copyright 2015 CNCRES ; toute reproduction interdite sans autorisation préalable

## Le réseau des CRESS

Les 26 chambres régionales de l'ESS (les Cress) ont pour mission, dans les territoires, de représenter les intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics, d'appuyer la création, le développement et le maintien des entreprises du secteur, d'appuyer la formation des dirigeants et des salariés ainsi que d'observer et de promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil national des Cress représente les chambres régionales au niveau national, soutient leur développement et favorise leur harmonisation. Il coordonne le Mois de l'ESS chaque année en novembre, et porte l'Observatoire national de l'ESS depuis 2008.

## L'Observatoire national et les observatoires régionaux de l'ESS

Créé en 2008 par le CNCRES, l'Observatoire national de l'ESS est un dispositif inédit de suivi et de mesure de l'ESS en France. Il s'appuie sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, pour assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que pour les pouvoirs publics.

Dans les régions, les observatoires régionaux de l'ESS réalisent des diagnostics et panoramas territoriaux, des analyses comparatives et prospectives, des études thématiques et territoriales, des notes de conjoncture, des enquêtes et baromètres. L'ensemble de leurs publications est disponible sur le site internet du CNCRES.

## Contacts

Arnaud Matarin, responsable de l'Observatoire national de l'ESS  
CNCRES, 3/5 rue de Vincennes,

93100 MONTREUIL

01 41 72 13 60

[www.cncres.org](http://www.cncres.org)



@CNCRES



## Pour en savoir plus l'Atlas de l'ESS 2014

Cette troisième édition de l'Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire reprend et enrichit l'édition de 2012 : plus dynamique, l'analyse est illustrée par de nombreuses cartes et plusieurs portraits d'initiatives qui incarnent la réalité, la diversité de l'ESS dans les territoires. Un ouvrage de référence, complémentaire du Panorama, pour tous ceux qui s'intéressent à cette économie d'avenir !



À la recherche d'initiatives, d'exemples, d'illustrations, d'innovations ? Découvrez le livret présentant 50 entreprises de l'ESS, disponible sur le site du Mois de l'ESS : [www.lemois-ess.org](http://www.lemois-ess.org).